AKANEA DEVELOPPEMENT
LOGICIELS EXPERTS FRUITS & LÉGUMES
www.akanea.com +33 (0)9 72 72 23 62
Cfia STAND E40 HALL10

fld
LE JOURNAL DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES
FRUITS & LÉGUMES DISTRIBUTION HEBDO
FLD n° 1027
2 mars 2016
23e année
6,64 euros
ISSN 1287-1516

Dernière minute

Emmanuel Demange (FNPFruits) à Interfel

Après plus de huit années passées à la direction de la Fédération nationale des producteurs de fruits, Emmanuel Demange rejoint l'interprofession. Il va prendre la tête d'une nouvelle Direction au sein d'Interfel, "Produits, Qualité et coordination des actions régionales". Celle-ci a trois missions principales. D'une part, elle mettra en œuvre et assurera le contrôle des accords interprofessionnels. D'autre part, elle assurera la gestion réseau des diététiciens dans les régions. La dernière mission découle en droite ligne du "rapprochement" entre le CTIFL et Interfel. Emmanuel Demange aura la charge d'animer la nouvelle Comission stratégique "Innovation, recherche, expérimentation, formation". Ce comité sera amené à faire des propositions et à superviser l'usage provenant de la CVO appelée à financer le centre technique. Cette commission agira comme une vraie interface voulue par la majorité des familles de l'interprofession, entre cette dernière et le centre technique. Le recrutement pour trouver le successeur d'Emmanuel Demange à la FNPFruits devrait intervenir prochainement. ■

Philippe Gautier

Emballage

Une communication incendiaire du Siel accuse Intermarché de vouloir imposer le bac plastique réutilisable à ses fournisseurs. Le groupement des Mousquetaires répond.

Le Siel tire à boulets rouges sur Intermarché

Le Siel (Syndicat des emballages légers en bois) a mis les pieds dans le plat dernièrement en mettant en cause dans un communiqué de presse intitulé "Intermarché m'a tuer" le groupement des Mousquetaires accusé d'imposer *« un vrai diktat à ses fournisseurs en les obligeant à utiliser des caisses en plastique »*, précisant qu'il s'agit de caisses Ifco. Et de citer en plus des problèmes de traçabilité, d'altération et d'hygiène (bacs non entièrement lavés par souci de rentabilité)...

Intermarché et Ifco réagissent

La charge du Siel est sévère et le communiqué fait référence à un courrier reçu en 2014. Olivier de Lagausie, délégué général du Siel, reconnaît: *« Nous jouons un peu la mouche du coche face au silence d'Intermarché que nous contactons depuis deux ans. En région, c'est très violent, les producteurs se voient imposer leur choix d'emballage même pour les plus petits produits. »* L'affirmation est démentie par Romain Vanney, président de la SCA Fruits Légumes Fleurs (groupement des Mousquetaires): *« Nous n'obligeons aucun fournisseur à choisir la caisse plastique réutilisable ! »* Et il reste affirmatif sur l'avenir: *« Ce type d'emballage ne représentera que 30 à 40 % du total. Il n'est pas question de passer à 100 %, ce qui ne serait pas forcément économique. Cela dépend des produits, certains étant plus adaptés à tel ou tel type de matériau ou d'emballage de transport. Pour certains, je pense par exemple à la tomate française, les professionnels ont fait le choix du carton. »* Pierre-Olivier Blanchard, directeur général Ifco France, réagit sur l'aspect hygiène: *« Le lavage a un coût, c'est indéniable. Alors, dans l'absolu, dire "moins on lave, plus c'est rentable", ce n'est pas faux. Mais la réalité est différente. Nos unités de lavage sont industrialisées et nous lavons chacun de nos bacs à chaque rotation dans un process sécurisé, certifié et contrôlé. Un compteur enregistre tous les bacs entrant et sortant des machines à laver offrant une absolue garantie de la mise en œuvre de ce processus. »*

La SCA Fruits Légumes Fleurs réfute toute accusation de vouloir imposer un type d'emballage de transport pour les f&l.

Lors du dernier Sival, Légumes de France (signataire de la charte du libre choix d'emballage avec le Siel et Carton Ondulé de France) a regretté le peu d'impact de cette charte (cf. fdl hebdo du 20 janvier). Même si le rapport de force peut paraître disproportionné, le temps ne serait-il pas venu de se mettre autour de la table ? ■ ***Philippe Gautier***

L'ARBORICULTURE FRUITIÈRE

Pays : France
Périodicité : Mensuel
OJD : 1646

Date : MARS 16
Page de l'article : p.21

Syndicat des emballages légers en bois

LE SIEL ÉPINGLE INTERMARCHÉ

Dans un communiqué daté du 2 février, le Siel dénonce l'enseigne Intermarché qui imposerait, en régions, un véritable « *diktat* » à ses fournisseurs, les obligeant à utiliser des caisses en plastique « *que ces derniers doivent louer à un partenaire d'Intermarché, Ifco* ». Pour le syndicat des emballages légers en bois, c'est une véritable trahison de la part de l'enseigne qui avait assuré au Siel, en 2014, que « *l'industrie de l'emballage léger en bois resterait bien au cœur de [la] stratégie d'emballage des fruits et légumes [d'Intermarché]* ».

Tous droits réservés à l'éditeur

INDUSTRIE.com

Date : 08/02/2016
Heure : 16:07:37
Journaliste : Henri Saporta

www.industrie.com
Pays : France
Dynamisme : 49

Visualiser l'article

Le Siel s'attaque à Intermarché

Dans un communiqué au vitriol, l'organisation professionnelle des fabricants de plateaux en bois accuse l'enseigne de tenir un double langage. -

Dans la bataille qui oppose les bacs en plastique aux plateaux en carton ondulé et en bois pour le transport des fruits et légumes, le syndicat des industriels de l'emballage léger en bois (Siel) reprend la parole sans langue de... bois. Dans un communiqué au vitriol intitulé "*Intermarché m'a tuer*", en référence à "*Omar m'a tuer*" de l'affaire Ghislaine Marchal en 1991, l'organisation professionnelle des fabricants de plateaux en bois accuse l'enseigne de tenir un double langage. Le Siel affirme qu'Intermarché, en pleine promotion de ses partenariats locaux, impose pourtant à ses fournisseurs *"un vrai diktat*" en rendant la location de bacs en plastique à Ifco (Brambles) obligatoire. Le Siel affirme que *"les services des fraudes sont sur les dents"* car les bacs en plastique ne garantissent pas la traçabilité : *"les étiquettes n'étant en général ni collées ni stabilisées : un petit geste et hop ! l'origine disparaît et peut être remplacée par un grand panneau : "produits locaux", "produits du terroir*"". Le Siel remet en cause très violemment la propreté des bacs en plastique : "*Moins les bacs sont lavés, plus le système est rentable ; l'hygiène est alors malmenée*". D'écrire encore : cette politique "*met en danger"* toute une filière de transformation alors que l'emballage en bois s'appuie, en France, "*sur des ressources locales gérées durablement*", et qu'il "*participe avec 40 usines sur le territoire français à la vie bien réelle et à l'emploi ouvrier, employé et cadre de toutes nos belles régions maraîchères déjà bien en difficulté*". Conclusion : "*Une entreprise étrangère, Brambles/Ifco, est en train de se substituer à une grande diversité d'entreprises familiales sur tout le territoire".*

Chaos social

Pour le Siel qui s'inscrit dans la continuité de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) qui s'est tenue au Bourget (Seine-Saint-Denis) du 30 novembre au 11 décembre 2015, le plastique est, en outre, un "*matériau non durable*" par opposition au bois, "*matériau renouvelable, durable et sain*". Le comble est, selon le Siel qui s'appuie sur un courrier de mars 2014, qu'Intermarché reconnaît que le plastique présente des "*risques d'altération*" pour le contenu mais continue malgré tout à imposer ce matériau. Intermarché est accusé, finalement, de créer "*le chaos social en région*" en contribuant à la "*détérioration des liens locaux*".

Tous droits réservés à l'éditeur

L'EMBALLAGE ALIMENTAIRE
un secteur porteur et novateur

Avec ses différentes fonctions (transport, protection, conservation, stockage, information, communication), l'emballage alimentaire tient une place majeure dans la chaîne qui relie le produit au consommateur et son développement est inhérent aux progrès technologiques et contraintes environnementales...

L'histoire de l'emballage (étymologiquement « mettre en balle ») s'échelonne de la Préhistoire (utilisation de peaux d'animaux et végétaux)... au XXe siècle avec l'essor d'un matériau moderne et pratique, le plastique. Dans l'intervalle, il y eut les récipients (céramique, verre et argile) chez les Egyptiens, le tonneau chez les Gaulois... suivis des contenants en bois, cuir, liège, fibres (lin, chanvre, osier...), métal, papier...

La réglementation définit trois types d'emballages, à savoir :
-l'*emballage primaire (ou emballage de vente)* destiné au point de vente et au consommateur final ;
-l'emballage secondaire (ou emballage groupé) destiné au point de vente pour le consommateur final ou garnir les présentoirs ;
-l'emballage tertiaire destiné à faciliter le transport d'articles ou d'emballages secondaires afin d'éviter leur altération liée au transport...

L'emballage est un rempart contre le gaspillage des produits (alimentaires, cosmétiques...) et selon la FAO, 50% des produits agricoles et alimentaires peuvent être perdus dans les pays en voie de développement faute d'emballages et conditionnements appropriés... En France, chaque année, des milliards d'emballages ménagers sont utilisés et leur nombre croît avec l'augmentation de la population et des ménages, l'urbanisation, les modes de vie et de consommation... La France est le 3e pays d'Europe où la consommation d'emballages est la plus forte (200 kg d'emballages / habitant / an). Les déchets d'emballages non réutilisés comptent pour moins de 1,6% en poids des déchets totaux générés en France.

UN MARCHÉ EN PROGRESSION

Le marché mondial de l'emballage (+3% en 2013) représente un chiffre d'affaires de 720 Mds€ (dont 64% issus de l'agroalimentaire) et devrait atteindre 880 Mds € en 2018. Sixième secteur industriel national, l'emballage occupe une place importante dans l'économie avec un chiffre d'affaires de 24,5 Mds€, 152 000 emplois directs et une production globale d'environ 13,3 millions de tonnes. Pour les industriels de l'emballage, les IAA (C.A. 162 Mds€) restent le premier marché (46%), suivi du secteur santé-beauté (24%), de l'automobile et de l'aéronautique... La France est le deuxième pays fournisseur d'emballages et de conditionnements de l'UE derrière l'Allemagne (28,2 Mds€) et devance l'Italie et le Royaume-Uni. La production européenne d'emballages est dominée à parité par le papier-carton et les plastiques (68% du C.A. européen)...

L'emballage alimentaire doit être inerte pour le contenu et éviter tout risque de toxicité ou de modification des caractères physico-chimiques et organoleptiques du produit. Ces impératifs varient selon les aliments, leur état, leur température, la durée du contact. Soumis à des contraintes technologiques, réglementaires, marketing et environnementales, il regroupe des formes et des matériaux les plus divers.

LE CARTON ET LE PAPIER

Le papier - carton reste leader (en volume) des matériaux d'emballages (38%) devant le plastique et le verre, avec une production de 5,3 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 6,2 Mds€. Le carton ondulé représente 2,8 millions de tonnes pour un chiffre d'affaires de 2,6 Mds€. Fabriqué à partir de matériaux naturels (fibre de cellulose et amidon), le carton ondulé possède une très bonne empreinte écologique et une bonne image auprès du consommateur. La production de carton ondulé est issue à 90% de son recyclage, consolidé à chaque rotation par un apport de 10% de matière vierge (pâte cellulosique). Tous secteurs confondus, il est le matériau d'emballage le plus utilisé dans le monde et son poids économique est supérieur aux autres. Près de 60% de sa production sont destinés à l'agroalimentaire. Léger, sain, résistant, ergonomique, protecteur, soumis à une stricte réglementation concernant son aptitude au contact alimentaire, il se marie à d'autres matériaux (paraffine, film plastique, polyéthylène, aluminium...) pour plus d'efficacité et de performances.

Le papier est fabriqué principalement à base de pâte à papier issue notamment du pin des Landes. Il s'agit d'un matériau recyclable et biodégradable. Le sac papier kraft Alios® est traité dans sa masse pour résister à l'humidité mais se dégrade au contact prolongé de l'eau. En France, sa production reste limitée à 480 millions d'unités (environ 75 000 tonnes), mais on note un retour lié à sa bonne image auprès des consommateurs. Le papier se présente sous diverses formes et divers traitements (sulfurisé, sulfurisé siliconé, kraft siliconé, calandré, paraffiné, ingraissable, thermoscellable...). Matériaux les plus recyclés, le carton et le papier sont les plus compétitifs du marché de l'emballage alimentaire...

LE PLASTIQUE ET LE VERRE

L'emballage est le premier débouché des matières plastiques dans le monde et l'agroalimentaire en absorbe 65%. Les emballages plastiques alimentaires sont faits de polymères (longue chaîne de molécules appelées monomères), sans cesse allégés, exempts de métaux lourds. Certains plastiques se recyclent désor-

•••

© FRIENDS OF GLASS

© EUROS

•••

mais à l'échelle industrielle pour créer de nouveaux emballages à base de matériaux issus de ressources renouvelables. Les bioplastiques (1% de l'emballage plastique, croissance de 20% / an) sont des matériaux biodégradables ou biosourcés (issus de la biomasse animale ou végétale)...

Les emballages plastiques s'adaptent à tous les secteurs (agroalimentaire, industrie, distribution...) et représentent 40% du plastique transformé en Europe. La France (2,05 millions/tonnes pour un CA de 7,5 Mds€) est le deuxième pays producteur de l'UE, après l'Allemagne (4 millions/tonnes).

Les principaux matériaux sont le polyéthylène (film étirable, sac, flacon, barquette...), le polypropylène (film et sachet transparent, bouchon, plat à réchauffer...), le polychlorure de vinyle (bouteille, boite alimentaire, barquette...), le polystyrène (pot laitier, gobelet, boîte à œufs...), le polystyrène expansé (barquette, palette transport alimentaire), le polyéthylène téréphtalate (boite alimentaire, bouteille, couvercle...).

Le verre est fabriqué à partir de silice (sable), calcaire, carbonate de soude et calcin (verre recyclé traité). Transparent, isolant et résistant aux agents atmosphériques et chimiques, on peut lui adjoindre des stabilisants ou des colorants. Recyclable indéfiniment en totalité (7 bouteilles sur 10 et 2 millions de tonnes en 2013), cet emballage sain et naturel garantit la protection et la conservation des produits. Il se prête à toutes les formes, s'allège (15%) et devient moins fragile. Le verre (21% du secteur emballage) représente 4,5 millions de tonnes pour un C.A. de 4,1 Mds€. Le verre creux (majoritaire dans l'agroalimentaire) est le plus fabriqué avec 3,3 millions de tonnes et un CA de 2,3 Mds€. Pour 74% des consommateurs, le verre est l'emballage le plus sûr.

© FEDIVERRE

© FD

LE BOIS ET LE MÉTAL

Le bois est employé notamment dans le secteur de l'emballage et du papier. L'emballage bois total (soit 38% palettes et caisses-palettes, 29% tonnellerie, 20% transport industriel, 13% emballages légers pour l'agroalimentaire) représente un chiffre d'affaires de 1,9 Md€. Le peuplier (la France en est le 3e producteur mondial avec plus de 240 000 hectares, soit 2% de sa surface forestière) est majoritaire dans la fabrication d'emballages légers en bois par sa souplesse de « déroulage » (70% d'hygrométrie). Cette essence à croissance rapide (dix-huit ans) est régulée à raison de deux arbres plantés pour un arbre abattu. Non polluant, renouvelable, résistant à l'humidité, léger à transporter, l'emballage léger en bois séduit le consommateur par son image de naturalité et son pouvoir antimicrobien (contact alimentaire). Son chiffre d'affaires est de 300 M€ pour une production de 800 millions à un milliard d'unités/an (60% de la production nationale de peuplier). Concernant les produits alimentaires frais, l'emballage léger en bois compte pour un tiers.

Par emballage métallique, on entend les emballages rigides en acier et en aluminium aptes à entrer en contact direct avec les aliments (étanchéité au gaz, à la lumière, aux micro-organismes, pour une longue conservation des aliments). De récupération facile, ils sont recyclés pour faire de nouveaux emballages. Dans l'agroalimentaire, l'emballage métallique (16% du marché de l'emballage) représente 600 000 tonnes et l'aluminium devient majoritaire (70% du marché)... L'interdiction depuis janvier 2015 pour raisons de santé du BPA (bisphénol A) utilisé pour empêcher la corrosion intérieure des emballages métalliques, impacte fortement le marché, en attente d'alternatives...

UN SECTEUR DURABLE ET INNOVANT

Soumis à de nombreuses contraintes (économiques, écologiques, sociétales...), l'emballage doit sans cesse s'adapter...

L'écoconception consiste à prendre en compte préventivement tous les critères environnementaux dès la phase de conception de l'emballage afin d'en diminuer qualitativement et quantitativement les impacts négatifs, tout en conservant ses performances intrinsèques (création d'emballages biodégradables ou biosourcés, réduction des emballages en volume et en poids...).

L'économie circulaire concerne la valorisation énergétique des déchets d'emballages (incinération avec récupération d'énergie ou d'élec-

AVIS DE PRO — BRUNO SIRI

(Délégué général du Conseil National de l'Emballage)

© CNE

« Le Conseil National de l'Emballage (CNE), association créée en 1997, est une autorité morale réunissant les différents acteurs de la chaine de valeur de l'emballage : producteurs de matériaux d'emballages, fabricants d'emballages, entreprises de produits de grande consommation, entreprises de la distribution, sociétés agréées et opérateurs du secteur de la collecte et de la valorisation, collectivité locales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement, designers, fabricants de machines et autres professionnels de l'emballage. Sa mission consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation et d'utilisation de l'emballage des produits.

Historiquement très impliqué dans le développement d'une politique de prévention des déchets d'emballages, le CNE souhaite de façon plus générale être moteur dans l'élaboration d'une politique responsable d'écoconception des emballages de tous produits, en s'attachant à :

-élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, de production, de diffusion et d'utilisation de l'emballage des produits ;
-émettre des avis ou recommandations à l'attention des différentes parties prenantes ;
-développer et promouvoir la prévention et la réduction à la source des emballages ;
-favoriser le dialogue entre les partenaires...

Le monde de l'emballage qui représente 152 000 emplois directs pour un C.A. de 24 Mds€ (*source : CNE 2011*) est aussi un secteur innovant (2,9% des brevets déposés en France). Le monde de l'emballage constitue le sixième secteur d'activités en termes de contribution au PIB du pays.

L'usage des matériaux à disposition pour les différents types d'emballages (papier et carton, carton ondulé, bois, verre, métal, plastique...) dépend des fonctions recherchées et attendues pour le produit contenu. On rappellera que pour acheminer un produit emballé d'un bassin de production à un lieu de distribution/consommation, il y a lieu de prendre en compte les différentes fonctions : transport, conservation du produit, traçabilité, distribution/mise en linéaire, usage par le consommateur, etc.

Le choix d'un matériau doit répondre à ces fonctions mais aussi répondre à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sont intégrés dans la stratégie de l'entreprise considérée.

De longue date, la grande distribution a été précurseur sur la réduction de la quantité de sacs plastique mis sur le marché. Ainsi, de dix milliards de sacs plastique à usage unique de sortie de caisses en 2002, il y en a moins de 700 millions mis sur le marché (2011). Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte évoquant ce sujet est en cours de vote au parlement.

Les innovations de demain sont difficiles à exposer car elles appartiennent aux metteurs en marché. Cependant, les grands thèmes qui peuvent sous-tendre celles-ci, concernent :

-la prise en compte de l'écoconception dans tout développement de nouveau produit,
-la lutte contre le gaspillage et les pertes de produits à tous les stades de la vie du produit,
-la valeur d'usage du produit par l'emballage,
-l'expérience consommateur,
-la prise en compte de certaines populations (enfants, séniors, etc.) dans l'innovation,
-l'intégration de l'économie circulaire dans la stratégie d'innovation de l'entreprise dont la recyclabilité des emballages dès la conception... ».

LINPAC LA VAISSELLE AUSSI

Il n'y a pas que les emballages qui évoluent. La vaisselle à usage unique suit aussi les grandes tendances. Linpac Packaging, fabricant européen de solutions d'emballages multi-matériaux, élargit sa gamme LINdis R avec de nouveaux coloris et dimensions, juste à temps pour la saison estivale. Conformément à sa stratégie d'innovation, Linpaca améliore l'attrait de sa vaisselle premium en rPET, en fabricant les grandes et petites assiettes ainsi que les bols dans une gamme de nouvelles couleurs éclatantes, en plus des noir et blanc perle standard.

Cette gamme entièrement recyclable est solide et robuste, et est disponible en cartons de 300 pour les distributeurs ou en paquets de 25 sous film rétractable pour le traiteur ou l'activité événementielle. LINdis R est fabriqué en utilisant une matière rPET recyclée qui a subi un nettoyage complet pour garantir la sécurité de l'emballage pour le contact alimentaire selon les normes européennes. Après utilisation, les avantages environnementaux de LINdis R continuent car la gamme est recyclable avec les bouteilles d'eau minérale et de boissons gazeuses. Alan Davey, directeur de l'innovation chez LINPAC remarque : « *Notre nouvelle gamme de vaisselle présente une excellente alternative aux gammes traditionnelles en papier, carton et polystyrène choc (HIPS). Compte tenu de l'importance croissante accordée aux questions environnementales par les traiteurs et organisateurs d'événements, nos clients peuvent avoir entièrement confiance dans la qualité de notre gamme LINdis R et ses avantages en termes de présentation attractive et son bon bilan environnemental* ».

Les sacs à la trappe

Ils sont tout de même bien pratiques ces fameux sacs en plastique, fussent-ils à usage unique. Ils transportent et protègent, sont très solides, pas encombrants, pas chers et polyvalents. Oui mais voilà, ils n'ont plus la cote. Ils sont accusés d'être une source importante de pollution et en ces temps écologiques, c'est comme un arrêt de mort. Les pouvoirs publics se sont emparés du sujet et la Mairie de Paris veut même que la Ville soit la première de France à arrêter la distribution de ces sacs. « *L'exécutif parisien tient à s'engager, en concertation avec les commerçants, pour l'interdiction de la mise à disposition de sacs plastique à usage unique sur les marchés alimentaires découverts parisiens, sauf pour quelques professions spécifiques dont leur utilisation est indispensable* ».

Cet ensemble de décisions ne fait pas l'unanimité. « *Nous sommes persuadés qu'il s'agit plus d'un problème d'éducation que d'un problème de pollution* », estime Yves-Charles Boccassini, de la société Bocca-Sacs. « *Pour nous, les sacs plastiques ne constituent pas forcément une pollution au sens propre du terme, mais plutôt une pollution visuelle. Par exemple, si un passant ramasse le sac il n'y a plus de pollution* »... Plus généralement, Yves-Charles Boccassini pointe deux problèmes. Le premier est une affaire de comportement. « *La solution est de taxer la fabrication des sacs plastiques à hauteur de 1%. Cet argent devra être entièrement versé à l'Éducation nationale afin d'éduquer les jeunes à ne pas jeter leurs déchets par terre. Le problème sera résolu dans 20 ans, ce qu'il faut pour changer un comportement, comme on l'a vu avec la ceinture de sécurité* ». L'autre problème est celui du tri. « *Notre gestion des déchets n'est pas adaptée, une remise en question est nécessaire afin d'obtenir des résultats sur le long terme. Le traitement des déchets organiques permettra de réduire de 90% l'incinération des déchets alimentaires. De plus, nous pourrons les valoriser, comme cela se fait déjà en Italie, en privilégiant l'utilisation des sacs bio-sourcés* ».

© SIEL

tricité, récupération du biogaz des décharges, méthanisation des déchets...) et le recyclage des emballages (en d'autres emballages ou en produits dérivés) afin de réduire le volume des déchets et la pollution et de préserver les ressources naturelles...

Ainsi, l'allègement, l'amélioration qualitative des matériaux et leurs substitutions ne cessent de progresser, et la sécurité alimentaire est davantage prise en considération ainsi que la praticité.

Parmi les nombreuses innovations figurent la cuisson dans l'emballage (valves adaptées), de nouveaux conditionnements des produits 4e et 5e gamme, les matériaux propres (diminution des additifs, encres végétales sans solvants...), les emballages intelligents (traçabilité, qualité à un temps «T », inviolabilité des produits...) avec puces RFID, les sur-étiquettes à micro-organismes, traceurs électroniques de température, emballages actifs (action sur le produit avec production de froid ou de chaud pour améliorer sa conservation dont le sous vide, le surgelé, le congelé, l'atmosphère modifiée...), le film alimentaire pour produits très gras, le film plastique alimentaire transparent tiré du bois (biodégradable), les emballages isothermes et réfrigérants en PU (polyuréthane), en résine aluminisée (enveloppe isolante gonflable avec éventuellement un diffuseur de froid, modèle «air liner»), les emballages bois micro-ondables, la palette carton légère ou «palette couche», la caisse «outre» (empêchant l'oxydation ou la pollution du liquide contenu), les emballages «bio» (amidon de maïs et pomme de terre) et adhésifs «bio» (amidon), l'emballage alimentaire «repousseur d'insectes» (libération d'un principe actif répulsif pour l'insecte et inoffensif pour l'homme), le sac papier à double paroi perforée (maintien en température du produit), et plus récemment, les emballages comestibles (contenant et contenu se mangent) naturels (à base de fongibles, champignons, olives, maïs, etc... et aromatisés) pour produits alimentaires...

Autant d'exemples qui démontrent la réactivité et l'implication du secteur de l'emballage dans l'amélioration des performances technologiques et environnementales.

(sources : SIEL, ONDEF, ADEME, CNE, COFEPAC, SNFBM, FRANCE-EMBALLAGE, VERRE AVENIR...)

Francis Duriez

EDEL & WEISS
EMBALLAGES & ACCESSOIRES DE MARÉE
DEPUIS 1971

Nouvelles formes, nouvelles normes.
Nous aidons tous nos clients
avec les meilleurs produits d'emballages
issus des filières innovantes.

SECTEUR MARÉE - OUVERT DÈS 2H30, DU MARDI AU SAMEDI
16, PLACE DES PÊCHEURS - Tél. : 01 46 87 58 15 - Fax : 01 45 60 01 87
www.edelweissrungis.com

SIEL GROW

SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DE L'EMBALLAGE LÉGER EN BOIS

Siel Grow est une organisation professionnelle qui rassemble une quarantaine d'entreprises, représentant 95 pour cent du marché de l'emballage léger en bois. Sa vocation depuis déjà plus de cent ans : défendre la profession. Derrière cette action, des hommes et des femmes et surtout de grandes valeurs environnementales, essentielles pour l'avenir des générations futures. Les cahiers de l'environnement se sont entretenus avec Olivier de Lagausie, délégué général du Syndicat des Industries de l'emballage léger en bois.

Mieux connaître Siel Grow

Siel Grow représente les intérêts d'une profession qui concerne près de 2000 salariés et dont l'activité atteint 300 millions d'euros de chiffre d'affaire. Avec ses 40 entreprises affiliées et 45 sites de production, Siel Grow est au cœur de la démarche environnementale de la profession. Avec un résultat quasiment neutre dans son bilan carbone, et du bois issu de forêts gérées durablement, cette profession se positionne résolument comme une filière d'avenir. Et pourtant...

La filière emballage léger en bois en danger

Tout aurait commencé au milieu des années 90 lorsqu'une des grandes enseignes de la distribution française a exigé de ses fournisseurs d'utiliser le conditionnement en plastique plutôt que la traditionnelle cagette en bois pour la livraison des fruits et légumes.

Le ton était donné et l'avenir de l'emballage léger en bois sérieusement remis en cause. Mais cette logique de rationalisation logistique négligeait tous les atouts qui ont fait la réputation de la cagette bois chez les producteurs. Rien donc qui puisse ébranler les professionnels du bois car ces derniers, profondément optimistes, croient en leur valeur ajoutée du bois et peuvent aussi répondre à toutes les demandes de rationalisation. Pour eux, à n'en pas douter, la tendance finira par s'inverser car il n'est pas possible de continuer dans cette logique de gaspillage des ressources fossiles de la planète qui la met en péril alors que des solutions vertueuses écologiquement existent.

Une signature historique

Il est à noter que la Fédération « Légumes de France » et les Organisations professionnelles des fabricants d'emballages, dont le SIEL, viennent de signer le 14 janvier 2015 la Charte de libre choix des emballages qui demande à la Grande Distribution de desserrer son étau.

Agir pour les générations futures

L'action de Siel Grow, entièrement vouée à redonner une place de choix au bois, veut contribuer à diminuer l'impact environnemental du comportement des distributeurs et des consommateurs qui ont préféré ou subi ces derniers années le plastique. Pour cela, la diffusion la plus large possible du travail de prévention de Siel Grow est essentielle. Pour Siel-Grow, le message doit d'abord être rappelé aux clients - producteurs de fruits et légumes, ostréiculture, fromage, boulangerie, pâtisserie, horticulture, mais aussi, apporté à l'opinion publique et aux décideurs. Et Olivier de Lagausie d'insister : « les comportements vont évoluer et si nous expliquons sans jamais nous décourager c'est pour accompagner les efforts nécessaires vers des comportements vertueux et éviter des retours en arrière. Ainsi, un arrêté récent a été signé qui permet la sortie de statut

de déchets des broyats d'emballages destinés aux chaufferies ; C'est important car cela renforce l'usage énergétique local du bois. Nous y avons travaillé. »

Délaisser le plastique et considérer le bois comme « un matériau d'avenir »

Pour Olivier de Lagausie, l'emballage plastique a pris une place considérable qui va à l'encontre du sens de l'histoire sur un plan environnemental et même pour la protection et la préservation des aliments. Reste donc à remettre ce matériau bois au cœur de l'activité économique et qu'il retrouve ses lettres de noblesse. Un véritable défi car le plastique est un matériau encore abondant, omniprésent et bon marché, dont l'omniprésence traduit si l'on y regarde de plus près les dérives de l'égoïsme générationnel : « Tant pis pour les suivants ! ».

Le bois : une valeur sûre et saine.

A la différence du plastique, le bois est une matière renouvelable, et donc durable si les arbres sont replantés. La question de la bonne gestion de la forêt est cruciale. Selon la nature du bois (peuplier, pin, épicéa), il faut entre 17 à 30 ans pour que la forêt soit restaurée. D'où l'importance de savoir bien la gérer. Or, on ignore trop souvent qu'en France, la récolte de bois est inférieure à sa croissance. Il y a, en effet, tant en Europe qu'en France, une sous exploitation des forêts. Du coup, les perspectives sont intéressantes. L'utilisation du bois, bien pensée, est porteuse de « développement pour l'industrie, sans nuire à l'environnement et la planète ». Des actions volontaristes comme celles menées par le Siel, l'opération « Merci le Peuplier » par exemple, sont destinées à aider les propriétaires forestiers à replanter des arbres en leur donnant un soutien financier à l'achat de chaque plant. Ce travail d'encouragement de la replantation des arbres, et leur qualité renouvelable, permettront à nos petits enfants d'envisager l'utilisation du bois en toute sérénité.

« Le pas cher coûte parfois très cher »

Selon le délégué général de Siel Grow, l'avantage économique du plastique ne serait qu'un leurre.

« Gare aux coûts cachés ! Selon nous, le prix du plastique annoncé n'est pas le prix réel car son utilisation coûte cher à la société. Il faudrait ap-

pliquer le principe du pollueur-payeur et le prix du plastique devrait réintégrer le coût de la réparation des dommages causés à l'environnement et à la santé humaine par celui-ci. Si par exemple, le prix du plastique incorporait les coûts de dépollution des océans, il serait beaucoup plus élevé. Finalement, ce sont les contribuables qui paient ces effets de l'utilisation du plastique. Oui, le principe pollueur-payeur ainsi élargi aux conséquences de chaque matériau sur la santé humaine et sur la nature, permettrait aux matériaux vertueux de retrouver immanquablement leur juste place. Je pense que les gouvernements devraient demander aux filières d'assumer pleinement leurs responsabilités. Alors, le retour de la cagette en bois chez les distributeurs de fruits et légumes, se ferait naturellement, symbole de générations plus conscientes et désireuses d'agir pour ceux qui les suivront ».

Loin des discours d'habitude empruntés et répétés, O. de Lagausie nous a livré avec passion et conviction sa pensée. Et ce dernier d'insister « ne prenez pas le bois pour un matériau du passé, c'est un matériau d'avenir ».

Pour les adhérents de l'Organisation Professionnelle, c'est certain, l'avenir du bois est prometteur et tout reste à faire. Encore faudra- t-il plus que des mots, de vraies volontés... Quoiqu'il arrive, le syndicat continuera à se battre pour faire que le bois revienne plus que jamais au centre de la vie des entreprises et des consommateurs finaux.

SIEL
6, rue Francois 1er 75008 PARIS
Tél. : 01 56 88 36 75
Fax : 01 56 88 06 45
www.emballage-leger-bois.fr

SIEL GROW
SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DE L'EMBALLAGE LÉGER EN BOIS

Légumes de France

Vous avez dit Economie Circulaire ?

Michel Blanchet - Président de Siel Grow

« Les agriculteurs et maraîchers se désolent des pressions de la grande Distribution, souvent incompatibles avec les aléas du climat et de la nature. C'est le développement durable de toute une profession qui est mis en péril, notamment la pérennité économique des exploitations. Pareil pour le secteur de la cagette bois : un secteur économique dynamique, qui vit à fond la préservation de l'environnement et la gestion durable, est mis en danger par des pressions de la Distribution qui favorise un matériau fossile : le plastique. Cherchez l'erreur ! » s'étonne Michel Blanchet, Président du Siel-Grow.

Avantages incontestables

Vous prenez un matériau RENOUVELABLE, le BOIS, à partir d'une forêt gérée DURABLEMENT, que vous «déroulez» (découpez très finement) avec des outils de type scie industrielle, extrêmement économes en énergie, sans consommation d'énergie fossile, vous transformez le bois «déroulé» sur place, vous vendez localement vos cagettes, vous les remplissez d'excellents produits agricoles, que vous vendez localement ou très loin, à la demande. Ensuite les emballages sont repris, soit en recyclage matière (panneaux, paillages etc.), soit en valorisation énergie (chaufferies).

Bref tout est parfait. C'est une économie circulaire quasi-absolue. Il reste à trouver pour les véhicules un carburant bio-sourcé durable et qui ne serait pas en compétition avec les produits agricoles destinés aux populations : mais là c'est à l'industrie automobile de se mettre au travail.

Conclusion : toute personne un tant soit peu intéressée par l'écologie et la durabilité devrait utiliser autant que possible des emballages légers en bois !

Là où ça coince

Mais … on en revient au point de départ, du modèle économique… Thierry Péré, animateur de la commission communication du SIEL[1] et dirigeant de Péré Frères explique : « Dans le cas du plastique de location, le Distributeur reçoit une rémunération du loueur des bacs plastiques ; celle-ci est réintégrée dans le prix de la location facturé au producteur de légumes. Cette répartition entre les acteurs va dans le cas du plastique avantager le Distributeur au détriment du producteur, sachant qu'en plus le coût complet de rotation d'un bac plastique - vraiment lavé - est supérieur à celui d'une cagette bois. Les atouts des cagettes bois, protection, préservation, coût, aspect, sont très favorables au producteur maraîcher, mais qui fait la loi? Ne serait-ce pas le maillon fort dans cette chaîne de production-distribution : le Distributeur, qui impose bien trop souvent son choix ? »

Alors la profession de l'Emballage Léger en Bois vit de beaux emballages et de grands espoirs :

- Que la forêt continue à être gérée durablement pour fournir la matière première.

- Que les matériaux non renouvelables cessent d'être violemment retirés aux générations futures.

- Que chaque matériau réincorpore enfin le principe pollueur-payeur qui redonnera un avantage concurrentiel décisif au bois.

- Que le recyclage du bois et la demande en bois de recyclage continuent d'augmenter pour améliorer les circuits de valorisation.

- Que les consommateurs voient, toujours plus, le bois comme un vecteur de qualité, la nature au service des bons produits de la nature.

Siel-Grow, *partenaire de Légumes de France*.

[1]Siel : Syndicat national des industries de l'emballage léger en bois.

Photo : CNP – Drouin

◂ *Le process de fabrication des emballages légers en bois, étape de l'économie circulaire, ne consomme que très peu d'énergie.*

Face aux pressions qui pèsent de plus en plus sur les ressources de la planète et sur notre environnement, des alternatives émergent pour répondre aux défis majeurs du 21e siècle. C'est le cas de l'économie circulaire, une approche dans laquelle le matériau bois et, plus particulièrement, l'emballage bois constituent un exemple emblématique.

Économie circulaire : les atouts du bois

Crédit : Abibois

▲ *L'emballage léger en bois relève d'une économie circulaire quasiment absolue.*

Prenons un matériau renouvelable, le bois, à partir d'une forêt gérée durablement. Ce bois est déroulé avec des outils de type scie industrielle, extrêmement économes en énergie, sans consommation d'énergie fossile. Transformé sur place, le bois déroulé est vendu localement sous forme de cagettes, remplies de produits agricoles régionaux. Ces emballages sont ensuite récupérés soit pour être recyclés (panneaux, paillages), soit pour alimenter les chaudières. Bref, la boucle est bouclée. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire. Ce concept est en cours de formalisation et apparaît comme un modèle de mise en œuvre du développement durable.

VERS UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

La notion d'économie circulaire fait suite aux travaux débutés par de nombreux scientifiques et organisations, durant les cinquante dernières années, sur la question des limites d'un développement économique fondé sur la croissance, et cherchant à rendre compatible le fonctionnement des activités humaines avec celui de la biosphère. Il s'agit ni plus ni moins de construire un nouveau modèle économique. Un modèle qui part du principe que les améliorations apportées dans les modes de production et d'utilisation des ressources ne suffisent pas à enrayer les

dégradations sur notre environnement, et qu'une remise en cause de notre mode de production et de notre mode de consommation est nécessaire.
Dans la continuité de pays pionniers comme le Japon ou les pays du nord de l'Europe qui ont mis en place des politiques nationales de gestion efficace des ressources, la France affirme à son tour un soutien institutionnel fort à cette approche. Lors de la Conférence environnementale de septembre 2013, notre pays a affirmé son engagement pour un développement de l'économie circulaire mobilisant l'ensemble des acteurs de la société. Et en consacrant son titre IV à ce concept, la loi relative à la transition énergétique, adoptée en octobre 2014, vient formaliser cet engagement.

FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

Il n'existe pas actuellement de définition normalisée du concept d'économie circulaire. Nous retiendrons celle de l'Ademe : « *Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.* » L'économie circulaire vise donc à limiter drastiquement le gaspillage des ressources, notamment les matières premières et l'énergie, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB, ceci en assurant la baisse de l'impact sur l'environnement et en préservant ou développant l'emploi. Il s'agit en fait de faire plus et mieux avec moins. L'économie circulaire s'oppose donc au schéma traditionnel d'économie linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) ; elle lui substitue une logique de « boucle », où l'on recherche la création de valeur positive à chaque étape.
Pour « verdir » l'appareil productif dans son ensemble, plusieurs leviers d'action existent ; ils s'appuient sur des principes comme l'écologie industrielle, l'écoconception, la réutilisation ou encore l'économie de fonctionnalité (qui consiste à privilégier l'usage à la possession). Et les opportunités qui en découlent sont variées : économiques avec la création de nouveaux *business models* et de valeur partagée, environnementales avec l'optimisation des ressources et la disparition de la notion de déchets, sociales avec la relocalisation d'activités et la création d'emplois.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EMBALLAGE

Dans le secteur de l'emballage, comme dans tous les domaines, l'économie circulaire englobe tous les stades de la vie du produit : la conception, la production, la distribution et l'usage, sans oublier la valorisation de l'emballage. Elle inclut les notions d'ancrage dans les territoires et de proximité. Elle suppose les économies de ressources (matière, eau, énergie) par l'écoconception du couple produit/emballage, l'optimisation de l'usage de toutes les ressources, la réutilisation des emballages notamment en *business to business*. Sont également considérés la prévention des déchets d'emballage, des pertes de produits, la prévention par l'amélioration de la recyclabilité, le bouclage des flux de matériaux par la réutilisation de la matière. Toute initiative permettant des changements de comportements et/ou de codes de marché pour le meilleur de l'emballage est également prise en compte.
Le monde de l'emballage a beaucoup œuvré et continue d'œuvrer en faveur du développement durable et de l'économie circulaire. Naturellement, l'optimisation de l'usage des ressources et la réduction des impacts environnementaux sont

⋙ LES SEPT PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

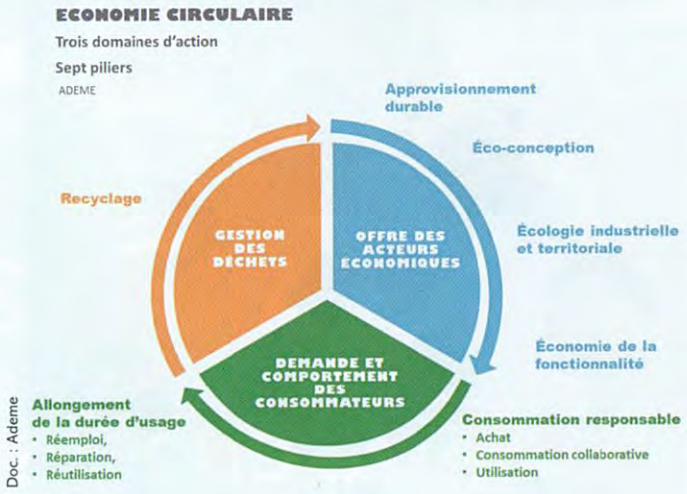

Doc. : Ademe

L'économie circulaire repose sur sept piliers répartis dans trois grands champs d'application :
• production et offre de biens et services : ce champ englobe le recours à un approvisionnement durable en ressources, qu'elles soient renouvelables ou non, à l'écoconception, au développement de l'écologie industrielle et territoriale et à la mise en place de l'économie de la fonctionnalité ;
• consommation – demande et comportement : ce champ inclut l'achat responsable, la consommation collaborative, la bonne utilisation des produits, le recours au réemploi et à la réparation ;
• gestion des déchets : bien que la production et la consommation responsables soient de nature à limiter la production des déchets (prévention, réduction à la source), la gestion des déchets restants doit favoriser le recyclage et, si besoin, la valorisation énergétique. ⋘

▾ *Économie circulaire (bois) versus économie linéaire (plastique)*

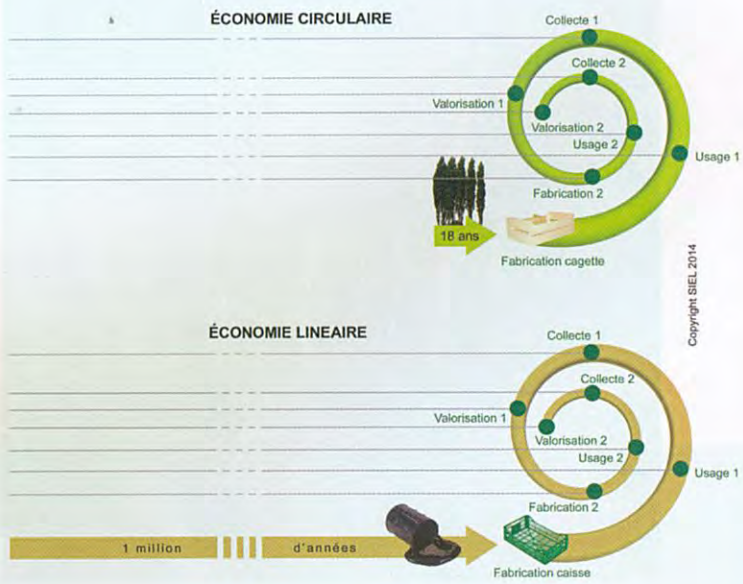

▲ *Emballage léger en bois et économie circulaire*

▲ *Pour bien fermer la « boucle », la filière organise la pérennité de sa ressource à moyen et à long termes, en s'assurant que la plantation a bien été réalisée.*

un travail permanent qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dans les entreprises. Grâce à ces efforts, on observe par exemple une stabilisation du ratio de consommation d'emballages par habitant depuis 2001. Cette stabilisation s'explique en particulier par les efforts faits pour réduire, à fonctionnalité équivalente, les quantités d'emballages utilisées. Elle est également liée à la progression régulière de la part des matériaux les plus légers, parmi lesquels le bois.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EMBALLAGE BOIS

Par la nature des produits, coproduits et déchets qui sont générés, la filière forêt-bois s'inscrit parfaitement dans le modèle de l'économie circulaire. Matériau renouvelable par excellence, le bois et l'emballage bois en particulier ont un rôle majeur à jouer dans cette évolution. « *Pourtant, l'économie circulaire a encore trop souvent tendance à mettre l'accent sur la fin de vie et la recyclabilité des matériaux, faisant de l'amont le parent pauvre de la démarche* », regrette Olivier de Lagausie, délégué général du Siel. Or c'est là un des atouts majeurs de l'emballage bois : l'utilisation de matières premières renouvelables.

Si l'on prend l'exemple de l'emballage léger, rappelons qu'il faut seulement dix-huit ans pour qu'un peuplier, essence la plus adaptée, soit prêt à l'emploi, alors qu'un million d'années est nécessaire pour la formation du pétrole qui sert à la fabrication du plastique. On est loin de l'échelle humaine de temps induite dans la définition de « renouvelable » ! Pour autant, la renouvelabilité rapide du peuplier ne dédouane pas de s'assurer de la pérennité de cette ressource. C'est pourquoi la filière a mis en place une politique volontariste d'aide financière à la replantation, à travers notamment la charte Merci le peuplier lancée en France en avril 2014 *(lire notre article page 14)*.

UNE FAIBLE EMPREINTE CARBONE

Côté fabrication, le process industriel de l'emballage léger (déroulage et agrafage) est très économe en énergie. Il permet par ailleurs de recourir à des rémanents de scierie, ce qui réduit encore les consommations. L'empreinte carbone de l'emballage léger en bois est faible : seulement 72 $k_{éq}$ CO_2 par tonne d'emballage en sortie d'usine (chiffre France - Qualisud Siel). En fin de vie, la matière bois peut facilement servir à la fabrication de panneaux de particules destinés à la construction, allongeant ainsi la durée de vie de nombreuses années ; elle peut aussi être utilisée en paillage ou en allume-feux. Et quand cet usage ultime n'est plus possible, le bois peut encore être valorisé sous forme d'énergie pour alimenter les chaufferies de proximité. Cette situation extrêmement favorable à l'emballage léger face aux matériaux concurrents se retrouve évidemment aussi pour les secteurs de la palette et de l'emballage industriel en bois.

Fort de nombreux atouts, l'emballage en bois a donc toute sa place dans l'économie circulaire, à condition de bien considérer l'approche amont de la circularité que les secteurs des matériaux non renouvelables tentent d'occulter. Reste d'ailleurs un point faible : la question du transport des emballages, avec des véhicules qui utilisent du pétrole. Il faudrait trouver un carburant biosourcé durable et qui ne serait pas en compétition avec les produits agricoles destinés aux populations. Mais là, la balle est dans le camp de l'industrie automobile. ≡

EMBALLER

Photo : CNP Drouin

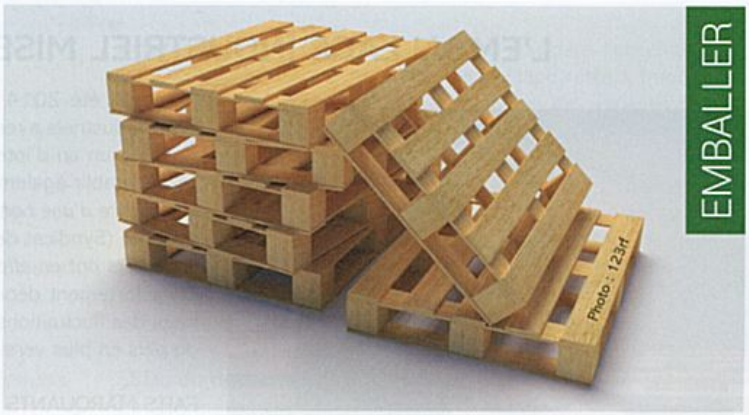
Photo : 123rf

Photo : CNP Siel-Grow

Panorama de l'emballage en bois

Palettes, cagettes, caisses industrielles… Le secteur de l'emballage bois retrouve tout doucement le chemin de la croissance, sans pour autant parler de reprise. Bilan 2014 et tendances 2015.

L'EMBALLAGE LÉGER PRÔNE LA LIBERTÉ DE CHOIX

Photo : Atlanbois

L'emballage léger en bois (cagettes, bourriches, boîtes, caissettes) avait commencé fortement l'année 2014, rattrapant les baisses enregistrées en 2013. On constate ainsi au dernier trimestre une légère hausse de 1,5%. *« La demande est très forte sur les nouveaux projets, car l'image du bois comme vecteur de qualité se renforce sans cesse. Mais la grande distribution reste accrochée à une logistique "plastique" très coûteuse pour les producteurs privés »*, déclare Michel Blanchet, président de Siel-Grow, qui voit en 2015 une année contrastée : *« Jamais les menaces n'ont été aussi fortes, jamais les opportunités aussi prometteuses. »* Parmi les menaces, on peut citer l'embargo russe et son impact sur les exportations de fruits et légumes et donc sur le marché des emballages légers. Dans le même temps, la signature, en présence du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, de la charte Légumes de France, qui défend le libre choix de leur emballage des producteurs de légumes, constitue une avancée majeure face au diktat des géants de la grande distribution.

FAITS MARQUANTS

EMABois, premier consortium scientifique dans le domaine de l'emballage en bois, a pour objectif de confirmer l'aptitude microbiologique et chimique (composés volatils) du bois non traité au contact alimentaire. En 2014, des outils d'analyse innovants des emballages en bois (peuplier, pin, épicéa) ont été développés et EMABois a participé à de nombreux événements internationaux et reçu plusieurs prix. En 2015, la communication des derniers résultats sera relayée très largement vers les experts de la maîtrise sanitaire des aliments, les industriels et les consommateurs.

L'emballage léger a tenu une place importante au Salon de l'emballage qui a eu lieu en novembre 2014 à Paris. Le Siel a en effet participé à plusieurs tables rondes qui ont notamment permis de mettre en avant les qualités de l'emballage en bois ou son rôle dans l'économie circulaire.

L'EMBALLAGE INDUSTRIEL MISE SUR LA LOGISTIQUE

Photo : Seila

Après un été 2014 difficile, l'activité de fabrication de caisses et d'emballages industriels a renoué avec la croissance au cours du quatrième trimestre : + 1 % à un an d'intervalle. Sur l'ensemble de l'année, le rythme se renforce pour s'établir également à + 1 %. *« Cette amélioration n'est pas forcément annonciatrice d'une bonne année 2015,* souligne Dominique Lemaître, président du Seila (Syndicat de l'emballage industriel et de la logistique associée). *Nos adhérents ont en effet très peu de visibilité sur l'activité des prochains mois. »* Étant fortement dépendant de l'économie internationale et plus particulièrement des fluctuations du pétrole, le secteur de l'emballage industriel se tourne de plus en plus vers les activités complémentaires liées à la logistique.

FAITS MARQUANTS

Pour accompagner ses adhérents dans cette démarche de diversification, le Seila s'est rapproché de l'Aslog (Association française pour la logistique) afin que celle-ci partage les bonnes pratiques de ses métiers. Une formation a ainsi été proposée début 2014 aux adhérents du Seila sur ce sujet.

Après un long travail de mise à jour des Spécifications techniques de la marque S.E.I. en 2013, l'année 2014 a vu le lancement d'une étude sur l'empreinte carbone des emballages industriels. Réalisée par l'institut FCBA, avec la collaboration de quatre entreprises adhérentes du Seila, cette étude devrait aboutir dans le courant de cette année.

LA PALETTE RÉSISTE À LA CONCURRENCE

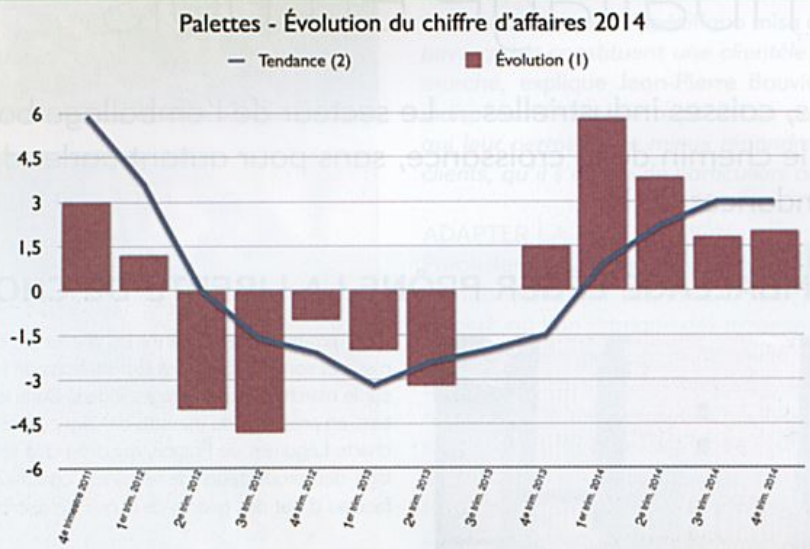

(1) Évolution du 1er trimestre par rapport au même trimestre de l'année dernière
(2) Tendance évolution sur douze trimestres cumulés (du 4e trimestre 2011 au 4e trimestre 2014)

La palette de manutention est un indicateur de la santé industrielle d'un pays. Et 2014 a confirmé cette réalité. *« La palette, à l'instar de l'économie en général, a connu une légère embellie sans que l'on puisse toutefois évoquer une véritable reprise »*, déclare Jean-Marie Tanguy, délégué général du Sypal. Selon les secteurs, la situation se révèle très diverse et lors de son intervention à l'assemblée générale de la FNB, le président de la commission Sypal, Jean-Louis Louvel, tout en se montrant optimiste pour l'avenir, a fait état de réels sujets de préoccupation. Concernant la ressource en bois, la politique énergétique favorisant l'utilisation de la biomasse devra prendre en compte les autres secteurs utilisant des qualités de bois voisines. La mise en place en 2014 de la procédure de sortie de statut de déchet du broyat de palettes participe à cette normalisation des relations entre secteurs. Une autre utilisation concurrente du bois de «qualité emballage» commence à se développer : la valorisation chimique des composés du bois. Les recherches sur la chimie du bois, auparavant relativement insignifiantes comparées à celles de la pétrochimie, surfent aujourd'hui sur la vague écologique dans tous les secteurs : chimie lourde, chimie fine et plasturgie. *« Nul doute que ces utilisations à forte valeur ajoutée sont destinées à croître rapidement »*, estime-t-on au Sypal.

FAITS MARQUANTS

Du syndicat à la commission

Après une année 2013 marquée par le succès du congrès mondial de la palette organisé par le Sypal, 2014 a connu une évolution majeure des organisations professionnelles avec l'intégration des professions de la palette au sein de la Fédération nationale du bois. Le sigle Sypal désigne à présent la commission «palettes» de la FNB. Cette réorganisation, dont l'objectif était de rationaliser les moyens humains et matériels en créant une synergie, a pleinement rempli ses objectifs. *« Certains poètes de la palette (oui, cela existe) n'hésitent pas à expliquer que le syndicat "chrysalide" s'est maintenant transformé en une commission "papillon" »*, rapporte Jean-Marie Tanguy.

Un document pour prévenir les litiges

Avec la publication d'un «manuel d'utilisation des palettes», la commission Sypal fournit aux utilisateurs de palettes comme à leurs fournisseurs des éléments concrets permettant d'éviter des litiges grâce à des gestes simples : éviter de stocker des palettes sortant d'un séchoir dans un espace confiné, préciser dans le cahier des charges les éventuelles exigences particulières…

Réglementation phytosanitaire : un serpent de mer?

Après d'intenses discussions avec les services du ministère de l'Agriculture responsables de la protection des végétaux, la FNB a obtenu la possibilité pour les entreprises françaises de faire cesser une distorsion de concurrence avec les entreprises des pays voisins, grâce à l'utilisation d'une méthode de contrôle de l'exécution du traitement thermique moins coûteuse en énergie. Les services techniques ayant validé la méthode utilisant des sondes placées dans le bois, les professionnels peuvent maintenant choisir d'installer les sondes soit dans l'enceinte de traitement, soit dans le bois. Une seule étape reste à franchir : la signature officielle permettant de remplacer les actuelles dérogations par des autorisations en bonne et due forme.

2014 a également vu l'addition à la réglementation internationale NIMP15 d'un nouveau type de traitement thermique : le chauffage diélectrique fait son apparition dans le paysage. Ce procédé, proche du traitement par micro-ondes et dont le sigle est «DH», ne pourra cependant être utilisé par les entreprises françaises qu'après validation d'une procédure nationale par le ministère de l'Agriculture.

SSD : du déchet au combustible

L'interprétation d'une directive européenne par l'Administration française avait jeté un froid, car, contrairement aux pays voisins, le broyat de palettes ne peut plus être utilisé dans les chaufferies «standard» (classe A). Pour être autorisé à brûler le broyat, il est nécessaire de suivre une nouvelle procédure dite de sortie de statut de déchet (SSD). Un consortium auquel participe la FNB a mis au point un cahier des charges agréé par le ministère de l'Écologie. C'est l'association Éco-Bois qui gère ce dossier et négocie avec les laboratoires chargés de procéder aux différents tests et prélèvements. Comme les adhérents des autres fédérations membres d'Éco-Bois , les entreprises intéressées adhérentes de la FNB peuvent bénéficier des avantages fournis par Éco-Bois.

Normalisation : la réparation n'est pas oubliée

En 2014, on peut citer, parmi les travaux de normalisation concernant la palette, la publication d'une nouvelle édition de la norme NF/EN/ISO 18613 (édition décembre 2014) édictant les principes à respecter pour la réparation de palettes en toute sécurité.

DR

Les huîtres représentent 65 % des 200 000 tonnes de production conchylicole française annuelle. Un marché essentiel pour les fabricants d'emballages légers en bois.

Photo : Blanchet

Du bois pour les produits de la mer

Le peuplier est l'essence de prédilection pour les emballages légers.

Photo : CNP

Bourriches, paniers, barquettes… quoi de mieux que le bois pour emballer les fruits de mer ? Impressions photos, formes originales, réalisations sur mesure, les fabricants proposent aujourd'hui des solutions personnalisées répondant aux attentes de leurs clients.

Avec une production de 200 000 tonnes par an, la France se place parmi les cinq premiers pays conchylicoles au monde et arrive deuxième en Europe. Notre pays est doté d'une grande variété de coquillages : huîtres, moules, coques, palourdes…, des produits naturels d'exception qui réclament une attention de chaque instant avant d'arriver dans nos assiettes. Après la phase de production, viennent celles du conditionnement et de l'expédition, deux étapes où l'emballage léger en bois est incontournable.

▾ ▸ *Machine à barquettes et machine à couvercles chez Moussion.*

▲ *Une fois lavées, triées et calibrées, les huîtres sont rangées à plat, valves creuses en dessous.*

UN MARCHÉ CAPTIF

Matériau naturel et renouvelable, le bois de peuplier utilisé, issu des forêts françaises, préserve ce qui est fragile. L'emballage a l'avantage de résister à l'écrasement et aux intempéries, d'absorber l'eau et de conserver la fraîcheur des produits contenus. Des atouts essentiels pour les fruits de mer, dont la conservation est, on le sait, ô combien délicate. Du coup, les fabricants d'emballages légers en bois spécialisés dans la conchyliculture sont peu exposés à la concurrence des autres matériaux.

« *Cette position relativement confortable ne doit pas pour autant nous empêcher d'innover, car rien n'est jamais acquis* », déclare Florence Blanchet, dirigeante de la société éponyme, basée à Avranches, dans la Manche. L'entreprise, née il y a soixante ans, n'a d'ailleurs jamais cessé d'évoluer. À l'origine spécialisée dans les caisses à poissons et céphalopodes, elle s'est vite orientée vers l'emballage en bois déroulé, puis en contreplaqué, et a créé le premier emballage à coquilles Saint-Jacques doté d'un système de fermeture. C'est aussi le seul fabricant à proposer des produits mixant bois déroulé et contreplaqué, ce qui offre la possibilité de réaliser des impressions simples, « *un premier niveau de communication pour le client* ».

DE L'EMBALLAGE AU PACKAGING

Pour aller plus loin, Blanchet a développé l'impression par sérigraphie, une technique qui permet de réaliser des créations graphiques de très grande qualité et de proposer des finitions sur mesure. « *Nous sommes passés d'une production traditionnelle à un packaging personnalisé, où le marketing a toute sa place* », déclare Florence Blanchet. L'entreprise a même lancé ses propres lignes de produits, les créations Florence Blanchet, composées de packs créatifs qui se déclinent sous différents thèmes.

Chez Norman, autre grand nom de l'emballage bois spécialiste des produits de la mer, situé à Dinan, dans les Côtes-d'Armor, l'offre produits s'est également tournée vers le marquage et la personnalisation. « *Nos clients cherchent à se différencier les uns des autres et le packaging est bien évidemment une bonne façon d'identifier leurs produits* », déclare Paul-André Troy, président de Norman Emballages. L'entreprise, qui a inventé le panier rond pour les huîtres plates dans les années 1930, a investi il y a deux ans dans des équipements permettant de faire de l'impression de qualité photo, une prestation haut de gamme très appréciée des clients, notamment à l'étranger : « *Les Asiatiques, par exemple, sont*

Photo : Blanchet

◄ *L'innovation passe aussi par la recherche de nouvelles formes. Ici, le plateau « bateau » créé par Blanchet.*

Photo : Blanchet

▲ ▼ *La tendance est à l'impression couleurs et à la personnalisation.*

Photo : Moussion

très friands des produits français. L'emballage participe ainsi à véhiculer une bonne image de notre pays », ajoute Paul-André Troy, qui voit ses ventes à l'export augmenter régulièrement.

SOUPLESSE ET RÉACTIVITÉ

En France, les acteurs de la grande distribution et les producteurs de fruits de mer développent leur propre marque : *« La tendance est au terroir, à l'affichage de l'origine des produits. Chaque ostréiculteur veut apposer son identité sur l'emballage. Idem pour les mareyeurs, qui fournissent aux grossistes de Rungis des bourriches à leur nom »*, constate Cédric Moussion, dirigeant de l'entreprise du même nom, basée au cœur du bassin d'Oléron (Charente-Maritime). Pour satisfaire ces attentes, l'entreprise a acquis une marqueuse quatre couleurs dès 2006 et propose des finitions personnalisées.

Selon le fabricant charentais, la réponse passe aussi par la diversité des formes et des dimensions des emballages. *« Nous devons pouvoir répondre à toutes les demandes et faire preuve d'une grande souplesse »*, précise Cédric Moussion, qui, même s'il produit environ 15 000 paniers par jour, se définit comme un artisan capable de réactivité plutôt que comme un industriel. Bourriches rondes, paniers trapézoïdaux, barquettes rectangulaires, avec ou sans couvercle, en grand format ou en petit modèle, tout est possible ou presque chez la plupart des fabricants, à condition de respecter les normes du Comité national de la conchyliculture. La limite étant celle des contraintes de la palettisation.

INNOVATIONS TECHNIQUES

Même discours chez Blanchet qui, avec son bateau en bois destiné aux poissonneries, a bousculé les codes du plateau de fruits de mer. Le fabricant normand mise également sur l'innovation technique et consacre une part importante de ses recherches à l'amélioration de ses produits. Il a, par exemple, remporté l'oscar de l'emballage en 2014 avec son système Optimo Pack. Imprimable, ce nouveau principe étanche permet d'emballer les produits de la mer avec le bois, mais sans écoulement. Les propriétés de cet emballage ouvrent également à ces produits vivants, ainsi qu'aux produits maraîchers fragiles, les voies de l'export par avion, et leur présentation en rayons secs.

Déroulé ou transformé en contreplaqué, le bois de peuplier reste le matériau de prédilection pour emballer les produits de la mer qui font la renommée de nos terroirs. Pour conserver cette prédominance sur les autres matériaux, les fabricants n'hésitent pas à innover et font évoluer leurs produits. Une chance pour l'avenir de nos peupleraies.

Photo : Blanchet

▲ *Oscar de l'emballage en 2014, Optimo Pack est un système étanche qui évite les écoulements.*